



Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Les policiers de Montréal ne sont pas des percepteurs de taxes**

- Yves Francoeur, président  
Fraternité des policiers et policières de Montréal

MONTRÉAL, le mardi 7 février 2006 – « Les policiers de Montréal n'ont jamais été des percepteurs de taxes et le fait d'affecter 133 d'entre eux à la circulation n'y change rien : les policiers et policières n'ont qu'un objectif : assurer la sécurité des Montréalais et des Montréalaises. »

Voilà la réaction du président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, M. Yves Francoeur, à la suite de la parution de nombreux articles et commentaires de lecteurs qui assimilent le travail des nouveaux agents affectés à la circulation à un simple rôle de percepteur de taxes.

Le président de la Fraternité tient à rappeler que jusqu'à l'avènement de la police de quartier, en 1997, des agents avaient toujours été affectés spécifiquement à la circulation afin de faire appliquer la réglementation relative à la sécurité routière. Ce n'était qu'une question de temps, estime-t-on à la Fraternité, avant que l'on se rende à l'évidence et que l'on réinstalle une division de la circulation.

« Il est clair que depuis cinq ans, les conditions de la circulation se sont détériorées à Montréal. Il y a de plus en plus de véhicules et de plus en plus d'accidents. Il est urgent de ramener un peu de calme dans nos rues en faisant appliquer les règlements », affirme Yves Francoeur.

La président de la Fraternité rappelle que lors de l'avènement de la Police de quartier, la Fraternité avait mis en garde le Service de police contre trois éléments de son projet : il ne fallait pas retirer les policiers jeunesse des écoles, il ne fallait pas sortir complètement les enquêteurs des postes de quartier et il ne fallait pas éliminer la division de la circulation.

Le temps aura donné raison à la Fraternité sur toute la ligne.